

Compte-rendu des décisions adoptées lors de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2019

1. NOMINATION **D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

➤ émet un avis favorable à l'**unanimité**, à la nomination de Madame Françoise Boissière au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 19 JUIN, 2 JUILLET ET 11 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'**unanimité**, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2019,
- approuve à l'**unanimité**, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2019,
- approuve à l'**unanimité**, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2019.

3. APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

INVESTISSEMENT DEPENSES	compte	libellé	montant	total chapitre
Crédits de reports 2018	2051	Concessions et droits similaires	8 300.00	3 696 386.29
	2111	Terrains nus	10 291.60	
	2121	Plantations	5 129.05	
	2128	Autres agencements	4 452.00	
	21312	Bâtiments scolaires	60 050.78	
	2138	Autres bâtiments publics	18 373.17	
	21571	Matériel roulant	24 913.56	
	2184	Mobilier	313.79	
	2313	Constructions	3 564 562.34	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				3 696 386.29
INVESTISSEMENT RECETTES	compte	libellé	montant	total chapitre
Solde d'exécution	001	Solde exécution section investissement reporté	1 342 425.58	1 342 425.58
Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 220 504.62	3 220 504.62
Crédits de reports 2018	10226	Taxe aménagement	10 000.00	603 175.00
	1321	Subvention d'investissement Etat	280 550.00	
	1328	Subvention autres	312 625.00	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT				5 166 105.20

Le Conseil Municipal,
sur avis de la commission des finances du 12 septembre 2019,
après avoir délibéré,

- adopte à l'**unanimité**, le budget supplémentaire 2019 tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

4. SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES FOUS TO ARTS

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'**unanimité**, le versement d'une subvention maximale de 3 000 € à l'association les Fous to Arts sise à Strasbourg pour l'organisation de deux ateliers de théâtre hebdomadaires destinés aux jeunes durant l'année scolaire 2019-2020. Ladite subvention sera fractionnée en quatre versements, 3 acomptes trimestriels suivis d'un solde après la représentation finale.

Il est précisé que dans le cas où seul un atelier prend rang, ces sommes seront divisées par deux.

5. DEBAT SUR LES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES GRAND EST RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA CUS POUR LES EXERCICES 2012 A 2016

Le Conseil Municipal,

Vu la saisine de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est en date du 9 août 2019,

Vu le Code des juridictions financières et notamment son article L 243-8,

après en avoir débattu,

- prend acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté Urbaine de Strasbourg - Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2012 à 2016.

6. DEBAT SUR LES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES GRAND EST RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG POUR L'**EXERCICE** 2017

Le Conseil Municipal,

Vu la saisine de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est en date du 9 août 2019,

Vu le Code des juridictions financières et notamment son article L 243-8,

après en avoir débattu,

- prend acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017.

7. ADHESION AU RESEAU D'AUTOPARTAGE CITIZ

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de convention et d'abonnement soumise par l'opérateur d'autopartage Citiz,

Sur avis de la commission des finances du 12 septembre 2019,

Considérant la volonté de proposer une alternative aux modes de déplacements actuels et de développer l'offre d'autopartage dans notre commune,

après avoir délibéré,

- valide à l'**unanimité**, l'autorisation d'occupation du domaine publique à titre gratuit,
- approuve à l'**unanimité**, l'offre d'abonnement proposée à la collectivité à raison de 200 € TTC/mois telle qu'elle résulte du contrat d'abonnement professionnel et de son avenant.

8. COMPTE RENDU ANNUEL 2018 CONCERNANT LE LOTISSEMENT SMARTDORF (SCHWEMMLOCH)

Le Conseil Municipal,

- prend acte des informations contenues dans le **compte rendu d'activité** 2018 du lotissement « Smartdorf » (Schwemmloch) à La Wantzenau.

9. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE / MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'**unanimité**, la modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale dont le projet est joint à la présente délibération.

10. CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES DE LA POLICE MUNICIPALE

Vu les articles R2221-16 et R2221-17 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2003 instituant auprès de la police municipale une régie de recettes de l'Etat chargée de la perception du produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation et le produit des consignations, en application de l'article L.2212-5 du code général des collectivités territoriales et de l'article L.121-4 du code de la route,

Considérant le courrier du 18 juin 2019 de la Direction Régionale des Finances Publiques indiquant l'inactivité de la régie de recettes depuis 3 ans,

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- décide à l'**unanimité**, de supprimer la régie de recettes de police municipale pour l'encaissement du produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation et du produit des consignations.

11. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 RELATIF A L'**OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

Vu le code du travail,

Vu l'avis favorable du Comité Technique émis le 20 juin 2019,

après avoir délibéré,

- **prend acte du rapport annuel 2018 relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.**

12. PARTICIPATION A LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR LE RISQUE PREVOYANCE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la directive 2014/24/UE du Parlement Européen et du conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

Vu la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

après avoir délibéré,

- décide à l'**unanimité**, de se joindre à la procédure de mise en concurrence au titre du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Bas-Rhin va engager.

Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux Collectivités par le Centre de Gestion, la Commune de La Wantzenau décidera, **au moyen d'une nouvelle délibération, des modalités d'adhésion au contrat collectif** au titre du risque prévoyance proposé par le Centre de Gestion.

13. PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSION D'EMPLOIS (POSTES NON OCCUPES)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique émis le 20 juin 2019,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la suppression des postes non occupés listés ci-dessous :

1 poste d'Adjoint administratif
4 postes d'Adjoint technique
1 poste d'Adjoint technique principal 1ère classe
3 postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe
1 poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1ère classe

14. PERSONNEL COMMUNAL / DELIBERATION COMPLEMENTAIRE **A LA CREATION D'UN POSTE** NON PERMANENT DE REDACTEUR

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de modifier les indices de rémunération indiqués dans la délibération « del2019-19-06-53 » **ayant pour objet la création d'un emploi de rédacteur, ceci avec effet au 21 août 2019.**
Les indices à prendre en compte sont : indice brut 597 – indice majoré 503.

15. PERSONNEL COMMUNAL / ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET HARMONIE MUNICIPALE / DELIBERATION COMPLEMENTAIRE AU RECRUTEMENT DES CHARGES DE DIRECTION

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de modifier les indices de rémunération indiqués dans la délibération « del2019-19-06-55 » ayant pour objet le recrutement des chargés de direction de l'école de musique et de l'harmonie municipale, ceci avec effet du 1^{er} septembre 2019.
Les indices à prendre en compte sont : indice brut 758 – indice majoré 625.
- décide à l'unanimité, d'augmenter la durée hebdomadaire de service de l'agent non titulaire recruté sur l'emploi de Professeur d'Enseignement Artistique, remplissant les fonctions administratives de direction de l'école municipale de musique et de la fixer à 20 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre 2019.
La rémunération se fera sur la base des indices cités ci-avant.

16. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE / CREATION DES POSTES D'ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Disciplines enseignées	Grade	Nombre d'heures payées / semaine d'enseignement
Guitare classique et cours collectif	Assistant d'enseignement artistique 1ère classe	8 h 00
Flûte traversière	Assistant d'enseignement artistique 1ère classe	9 h 30
Cours collectif	Assistant d'enseignement artistique 1ère classe	2 h 15
Trombone et cours collectif	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	4 h 00
Hautbois	Assistant d'enseignement artistique 1ère classe	1 h 15
Violon	Assistant d'enseignement artistique 1ère classe	7 h 00
Violoncelle	Assistant d'enseignement artistique 1ère classe	6 h 30
Piano et accordéon	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	21 h 15
Formation musicale	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	4 h 00

Clarinette	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	2 h 00
Saxophone	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	3 h 30
Eveil musical, piano et chorales	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	14 h 30
Trompette	Assistant d'enseignement artistique 1 ^{ère} classe	5 h 15
Percussions + cours collectif	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	19 h 00
Chant	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	9 h 00
Cor	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	1h 00

Le Conseil Municipal,

vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux,

après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de créer, pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020, 9 postes d'assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe et 7 postes d'assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 1^{ère} classe, non titulaires, remplissant les fonctions de professeurs de musique, en référence à l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984 (recrutement dans l'attente d'un recrutement statutaire) selon le tableau ci-dessus.

17. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE / FIXATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DES ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SOUS CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

Disciplines enseignées	Grade	Nombre d'heures payées / semaine d'enseignement
Guitares	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	22 h 00
Piano et formation musicale	Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	23 h 00

Le Conseil Municipal,

vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux,

après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de fixer la durée hebdomadaire de service des 2 postes d'assistants d'enseignement artistique de 2ème classe, recrutés sous couvert d'un contrat à durée indéterminée, selon le tableau ci-dessus.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de dix-sept délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

M. Roger BODE

Mme Françoise BOISSIERE

Mme Katia BOSSUYT

M. Denis CLAUSS

M. Christophe GEORG

Mme Christiane HEINTZ

Mme Anne HEMMERLE

M. Serge HUGEL

Mme Michèle KANNENGIESER

Mme Agnès MACHWATE

M. Martial SCHILLINGER

Mme Christine STROH

M. Benjamin VIX

Mme Aline WISS

Absents, excusés :

M. Aurélien Crombé a donné procuration à M. Christophe Georg

M. Jean-Louis Gabel a donné procuration à M. Denis Clauss

Mme Anne-Claire Guisard a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Mme Pia Kieffer a donné procuration à Mme Christine Stroh

M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Roger Bode

M. Camille Meyer a donné procuration à Mme Michèle Kannengieser

M. Grégory Schneider a donné procuration à Mme Anne Hemmerlé

Mme Myriam Stenger a donné procuration à Mme Agnès Machwate

M. Stéphane Stroh a donné procuration à M. Martial Schillinger

M. Clément Vix a donné procuration à M. Benjamin Vix

Mme Michèle Wolff-Vérinaud a donné procuration à Mme Christiane Heintz

M. Jean-Luc Nachbauer

M. Christophe Stroh

Affiché le 27 septembre 2019.